

Réunion du Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda Coton-textile

REGAIN D'INTÉRÊT DES ACTEURS POUR LA RELANCE DES ACTIVITÉS DE LA STRATÉGIE RÉVISÉE



Photo de famille des participants

SOMMAIRE

Réunion du Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'agenda coton-textile : la relance des activités à l'ordre du jour (Pages 1 & 2)

Recommandations de la réunion (Pages 3)

Mission commerciale en Chine : Comprendre le marché chinois et promouvoir le coton africain (Pages 3 & 4)

Stratégie révisée de l'Agenda coton-textile : objectif stratégique 1 : améliorer la productivité des filières coton-textile de la zone UEMOA (Page 4)

Les 27 et 28 septembre 2011, s'est tenue à l'hôtel Savana de Dakar, la première réunion du Comité de Suivi de la mise en œuvre de la stratégie révisée de l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA. Organisée par la Commission de l'UEMOA avec l'appui financier de l'Union européenne et l'assistance technique du Centre du Commerce International (CCI) dans le cadre du Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles, cette rencontre a pour objectif de relancer les activités du Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda coton-textile, créé depuis 2004.



Publié par le Point Focal Régional Cos-Coton UEMOA, Afrique de l'Ouest dans le cadre du Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles, financé par l'Union Européenne Appui technique : Centre du Commerce International (ITC)



International
Trade
Centre

La rencontre vise également à s'assurer de l'appropriation par les membres dudit Comité, du nouveau plan de mise en œuvre attaché à la stratégie révisée. Elle a connu la participation d'une quarantaine de personnes, notamment les représentants des Etats membres, des institutions communautaires, du Point Focal Régional COS-Coton, du Centre du Commerce International (CCI) et les acteurs de la filière coton-textile de la sous-région.

Pour Monsieur Eric Buchot, Conseiller Principal en stratégies sectorielles du CCI intervenant à la cérémonie d'ouverture de la rencontre, la présente réunion permettra non seulement de s'accorder sur la mission, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité, mais également de valider les outils permettant de suivre, de coordonner, d'évaluer et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Quant à Madame Adèle Congo-Kaboré, Représentante Résidente de la Commission de l'UEMOA à Dakar, il s'agit d'une opportunité de s'approprier les missions du Comité, afin de mettre en place une stratégie de communication efficace permettant de convaincre les partenaires à intervenir en synergie avec la Commission et les Etats membres dans la perspective d'une meilleure atteinte des objectifs du plan de mise en œuvre de l'Agenda.

Procédant à l'ouverture officielle des travaux, Monsieur Emmanuel René-Moïse, Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-Industrie et des PME de la République du Sénégal, a salué l'engagement sincère de l'Union européenne du Secrétariat Général du groupe des pays ACP et de l'ITC, aux côtés de la Commission de l'UEMOA pour faire aboutir les objectifs de l'Agenda coton-textile.

A la suite de ce cérémonial, les participants ont eu droit à la présentation des communications ci-après :

1. le plan de mise en œuvre (PMO) de la stratégie révisée de l'Agenda coton-textile ;
2. la matrice des activités prioritaires pour 36 mois ;



Mme Adèle Congo-Kaboré et Mrs Emmanuel René-Moïse et Eric Buchot lors de l'ouverture de la rencontre

3. le tableau de bord des indicateurs ;
4. le plan de travail 2012 du Comité de suivi de la mise en œuvre ;
5. le cadre institutionnel et réglementaire du comité de suivi ; et ;
6. un cadre logique d'intervention de ses partenaires et un plan de mobilisation des ressources pour le financement des activités de la nouvelle stratégie.

Ces présentations ont été suivies de riches échanges qui ont permis aux participants de valider le PMO, les activités prioritaires, le tableau de bord ainsi que le PTA 2012.

Un des acquis majeurs de cette rencontre, est le regain d'intérêt et la mobilisation collective manifestés par les acteurs de la filière et les représentants des Etats membres pour la relance des activités de l'Agenda. Aussi, l'adhésion spontanée des institutions à l'opérationnalité de la stratégie révisée, témoigne de l'espoir de la relance effective de cette initiative. C'est ainsi que, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a évoqué sa disponibilité à mettre en place une ligne pour apporter son financement pour la relance des entreprises du secteur textile dans l'espace communautaire. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a manifesté sa disponibilité à contribuer aux réflexions qui vont dans le sens de la capitalisation de l'expérience sur la mise en place de fonds au profit du Programme Economique Régional (PER) et de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD). Le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) est disposé à soutenir financièrement et

techniquement la redynamisation et la relance des activités de l'Organisation des Professionnels de l'Industrie Coton Textile (OPICT) si la Chambre Consulaire Régionale (CCR) en fait la requête.

Enfin, les participants se sont préoccupés de la nécessité de mettre en œuvre les activités urgentes retenues au titre de l'année 2012 et de doter le Secrétariat Technique des ressources humaines et financières nécessaires à son fonctionnement. Dans cette dynamique, les membres du Comité ont unanimement soutenu la mise en place de mesures d'impulsion budgétaire adaptées et ciblées pour soutenir et concrétiser les actions urgentes validées au cours de l'atelier et en mesure de donner un essor et une visibilité immédiate à cette initiative de relance. L'alimentation de cette ligne d'impulsion devra être assurée par les trois institutions communautaires (Commission de l'UEMOA, BCEAO et BOAD).

Enfin, une Task Force composée des représentants de ces trois institutions sera mise en place avec pour mission d'évaluer la contribution de chacune de ces institutions à cette ligne d'impulsion. Ces dispositions internes traduiront la volonté politique de ces institutions en faveur de l'Agenda et constitueront à n'en point douter, un signal fort à l'égard des partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne qui a assuré, depuis septembre 2010, la mise en œuvre d'une partie des activités de l'Agenda coton-textile dans le cadre du Programme tous ACP.

Recommandations de la réunion

Au terme de la réunion du Comité de Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda coton-textile, les participants ont retenu une série de recommandations dont la mise en œuvre incombe aux Etats membres, au Secteur privé, à la Commission et autres Institutions de l'Union. Elles se présentent comme suit :

Au titre des Etats :

Les Etats devraient s'assurer de la mise en œuvre effective de la stratégie révisée de l'Agenda. Il s'agit entre autres de :

- assurer la prise en charge du fonctionnement de leurs Points Focaux respectifs ;
- contribuer à la redynamisation des organisations professionnelles et associations de la filière coton-textile ;
- assurer une production de qualité et à moindre coût de l'énergie électrique aux industries de la filière ;
- lutter contre la fraude et la concurrence déloyale ;
- réglementer l'importation de la friperie ;
- encourager la consommation des produits locaux ;
- envisager un mécanisme de protection transitoire pour les unités de transformation en recourant à la clause de sauvegarde de l'OMC ;
- impliquer davantage le secteur privé dans la mise en œuvre de l'Agenda coton ;
- favoriser les entreprises de l'espace communautaire dans certains marchés relevant de la filière ;
- initier des mesures relatives à la compensation des pertes dues aux subventions appliquées par les pays industrialisés.

Au titre du Secteur privé :

- s'approprier davantage les activités de l'Agenda coton ;
- exploiter les possibilités de financements offerts par la BOAD et les autres compartiments du système financier ;
- redynamiser l'OPICT ;
- accompagner les Points Focaux dans la mise en œuvre de l'Agenda coton.

Au titre de la Commission :

- contribuer avec les autres institutions de l'Union, à la mise en place d'une ligne d'impulsion pour la mise en œuvre sur le court terme de certaines activités du PMO ainsi que le fonctionnement du Secrétariat Technique et du Point Focal Régional ;
- élaborer une note de cadrage sur les Points Focaux à l'intention des Etats membres et sur le rôle du Point Focal Régional ;
- contribuer à la redynamisation de l'OPICT en relation avec la CCR et le CDE ;
- mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités de l'Agenda ;
- veiller à l'application des mesures de lutte contre la concurrence déloyale et faire prendre en relation avec les Etats des mesures spécifiques de protection de la filière ;
- examiner avec les Etats la possibilité de suspendre la TVA sur les fibres et graines de coton destinées aux unités locales de transformation ;
- impliquer davantage les organisations professionnelles et associations régionales de la filière au suivi évaluation de la stratégie révisée de l'Agenda coton-textile ;
- se doter d'outils techniques et scientifiques établissant la compétitivité effective de la filière coton textile ;
- solliciter la BCEAO pour sa contribution et son implication eu égard à la révision de l'Agenda initial ;
- mobiliser les ressources nécessaires au financement des plans de restructuration et ou de mise à niveau des entreprises relevant de la filière coton-textile.

Au titre des autres Institutions de l'Union :

- développer davantage les synergies et articulations avec les autres programmes ;
- mobiliser les ressources nécessaires au financement des plans de restructuration et ou de mise à niveau des entreprises relevant de la filière ;
- participer au financement du budget de fonctionnement du Secrétariat Technique de l'Agenda coton.

Mission commerciale en Chine

COMPRENDRE LE MARCHÉ CHINOIS ET PROMOUVOIR LE COTON AFRICAIN

Dans le cadre du Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles financé par l'Union européenne, le Centre du Commerce International (CCI) a organisé du 13 au 21 octobre 2011 à Beijing et à Shanghai, une mission commerciale au profit des acteurs des filières cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les participants à cette mission sont des directeurs commerciaux des sociétés cotonnières, l'Association Cotonnière Africaine (ACA), l'Association des Producteurs de Coton Africains (AProCA), les points focaux Cos-Coton UEMOA et CEEAC ainsi que le Centre de Recherche et de Formation de l'Industrie Textile (CERFITEX).

L'objectif de cette mission est de faciliter une meilleure compréhension du marché chinois et de développer des liens directs de coopération sud-sud non seulement dans le domaine commercial, mais au



Mr Donatien ZOLA, Coordinateur Point Focal Régional Cos-Coton UEMOA lors de la mission

plan technique tout au long de la chaîne de valeur.

Le choix de la Chine se justifie par le fait qu'elle est non seulement le plus gros producteur de coton au monde, mais aussi

le plus gros consommateur et importateur, notamment du coton africain. Le secteur textile habillement connaît un essor extraordinaire dans ce pays avec des besoins énormes en matière de fibre. Tous ces atouts font de ce pays, un partenaire po-

tentiel pour les exportateurs africains de coton qui peuvent bénéficier de l'expertise développée dans ce domaine et établir des relations commerciales directes. Or ce partenaire reste peu connu des pays producteurs africains et il ne connaît pas aussi les sociétés cotonnières africaines en raison du fait que le commerce est fait à travers des intermédiaires.

C'est pour cette raison que, durant la mission, les organisateurs ont privilégié les échanges à travers des séminaires et des visites d'entreprises de filature et de confection, des foires commerciales etc. Ainsi, aussi bien à Shanghai qu'à Beijing, les participants africains ont rencontré et discuté avec les acteurs chinois sur l'état de la filière en Chine et en Afrique et la nécessité d'établir des partenariats dans divers domaines. Ces échanges leur ont permis d'avoir une meilleure compréhension de la chaîne de valeur et du marché ainsi que des clients et leurs besoins. Entre autres résultats, plusieurs partena-

riats sont en cours de finalisation, notamment :

- Entre le CERFITEX et l'Université textile de Donghoua à Shanghai pour échange de professeurs, de notes de cours, d'étudiants, l'accueil des deux meilleurs étudiants en fin de cycle à CERFITEX et d'installation d'une mini filature moderne pour les pratiques ;
- Entre l'ACA, l'UEMOA, la CEEAC, l'Université de Donghoua, le Gouvernement de Shanghai et le Gouvernement central à Pékin, la mise en place d'une représentation commerciale africaine à Shanghai pour assurer le suivi des filières cotonnières en Chine ;
- Entre l'ACA et l'Administration Générale de la Supervision de la Qualité, de l'Inspection et de la Quarantaine de la Chine en vue du dépôt des différents qualités standards Afrique de fibre et par pays pour une meilleure gestion de la qualité du coton africain à l'entrée en Chine.

maines, la mise en place d'un système adéquat de gestion de la fertilité des sols, la mise en place d'un nouveau système d'approvisionnement et de gestion des intrants coton, la mise en place d'un système adéquat de vulgarisation. Pour parvenir à de bons résultats dans le domaine de l'amélioration de la production et de la productivité, les différentes mesures doivent être accompagnées d'une politique de :

1. sécurisation du revenu des producteurs en mettant en place des mécanismes de couverture du risque de volatilité des cours au niveau régional afin de garantir un prix minimum aux producteurs en cas de chute importante des cours mondiaux ;
2. financement de la production et le soutien au renforcement des capacités des producteurs de coton et de leurs organisations ;
3. renforcement de la recherche et promotion de la coopération régionale entre les centres de recherche ;
4. facilitation de l'accès aux intrants (semences, engrais et pesticides) de qualité, à moindre coût et en quantité suffisante ainsi que les équipements agricoles ;

Il s'agit là des orientations essentielles proposées au niveau de cet axe stratégique et dont la mise en œuvre permettra de s'attendre à :

- une augmentation de la production, du rendement et des superficies de coton graine aux fins d'un approvisionnement suffisant de la capacité installée des usines d'égrenage ;
- un renforcement de la recherche dans tous ses segments pour une amélioration des techniques de production ;
- la production de semence de qualité à la disposition des cotonculteurs ;
- l'approvisionnement d'intrants de qualité disponibles à moindre coût au profit des producteurs ;
- la professionnalisation des acteurs de la filière coton-textile ;
- la sécurisation du revenu des producteurs.

Cet espace sera utilisé pour vulgariser le contenu de la nouvelle stratégie de mise en œuvre de l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA. Dans le présent numéro, il sera abordé l'objectif stratégique 1

Stratégie révisée de l'Agenda coton-textile

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES FILIÈRES COTON-TEXTILE DE LA ZONE UEMOA

La production de coton graine dans la zone UEMOA a démarré autour des années 50. Elle a connu une progression rapide grâce à la mise en œuvre de plusieurs projets de développement de la filière dans les différents pays de l'Union. Cette croissance lui a permis d'atteindre le rang de 6ème exportateur mondial de coton depuis 2001-2002. Cette croissance est la résultante de la conjugaison de l'accroissement des surfaces cultivées et de l'amélioration des techniques de production.

Les superficies emblavées sont passées d'environ 500 000 ha en 1960 à plus de 2 millions d'ha en 2004 et à 1 500 000 ha en 2011. Dans la même période, les rendements sont passés de 400 kg/ha à environ 1 tonne/ha de coton-graine. Cependant, il convient de reconnaître que, dans l'ensemble, les rendements restent bas et ne représentent que 54% du rendement moyen mondial. Cette faiblesse des rendements tire son essence dans le peu de compétitivité des filières cotonnières des pays membres de l'Union.

Le renforcement de cette compétitivité passera par une amélioration constante des rendements sur la base des appuis renforcés et la mobilisation des réserves d'efficience dans les segments en amont

de la production (recherche, vulgarisation, approvisionnement en intrants).

Ces dernières années, on assiste à une stagnation des rendements, voire même une régression qui pourrait s'expliquer par l'épuisement des sols, une mauvaise application de l'itinéraire technique et la cherté des intrants chimiques. Pourtant, dans certains pays développés concurrents, les rendements avoisinent les 5 tonnes/ha (irrigation ou sur dosage des intrants chimiques). C'est pour cette raison que l'amélioration des rendements tient une place de choix dans la nouvelle stratégie d'intervention. Ainsi, la stratégie révisée met l'accent sur l'amélioration de la recherche dans ses différents do-

EVENEMENT !!!

L'Unité de Coordination du Programme tous ACP organise du **28 novembre au 1er décembre 2011** à AZALAI Hôtel Salam de Bamako au Mali trois réunions importantes :

- 28-29/11/11 :** Atelier de dissémination des résultats du Programme tous ACP
30/11/11 : Atelier de mobilisation des ressources pour les filières coton
01/12/11 : 16^{ème} réunion du Cos-Coton

Point Focal Régional COS-Coton UEMOA, Afrique de l'Ouest
 Commission de l'UEMOA

380, Av. du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou
 Tél. : (226) 50 50 06 29 - Fax : (226) 50 31 88 72

E-mail : commission@uemoa.int - sites : www.uemoa.int / www.izf.net